



Jane Goodall Institute

Inspiring
hope
through
action

Déclaration du Jane Goodall Institute Global (JGIG) concernant le bébé gorille ZEYTIN (1er novembre 2025)

Le Jane Goodall Institute Global (JGIG) exprime sa profonde préoccupation quant à la captivité prolongée de Zeytin, un bébé gorille détenu dans un zoo turc à la suite de sa saisie lors d'une opération de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages. Zeytin est non seulement victime d'un crime transnational, mais également d'un système qui néglige les implications éthiques, écologiques et scientifiques majeures liées à la détention de grands singes en captivité.

Zeytin a été saisi le 22 décembre 2024 à l'aéroport d'Istanbul, dissimulé dans un chargement à destination de la Thaïlande, sa destination finale étant apparemment un zoo privé d'Asie du Sud-Est. Ce cas illustre la réalité brutale du trafic illégal d'espèces sauvages, où des espèces menacées sont traitées comme des marchandises, privées de leur liberté et de leur droit fondamental de vivre dans leur habitat naturel.

Les gorilles, comme tous les grands singes, sont des êtres sensibles, dotés d'une vie émotionnelle, cognitive et sociale complexe. Ils partagent environ 98 % de leur ADN avec les humains et nécessitent des environnements qui soutiennent leur bien-être psychologique et physique. Les preuves scientifiques démontrent de manière accablante que la captivité, en particulier l'isolement chez les jeunes individus comme Zeytin, privés de liens maternels et sociaux essentiels à leur développement, entraîne du stress chronique, de la dépression et des troubles de santé à long terme.

La détention de Zeytin dans une institution non spécialisée viole les principes internationaux de conservation et les normes éthiques reconnues. Sa place légitime est dans un sanctuaire accrédité en Afrique, où il pourrait recevoir des soins adaptés à son espèce, vivre parmi les siens et entamer un long processus de réhabilitation, avec pour but ultime, sa réintroduction dans la nature.

L'argument avancé par le gouvernement turc – selon lequel la sous-espèce de Zeytin, étant distincte de celles présentes au Nigeria, justifierait son maintien en isolement – ne correspond pas aux connaissances scientifiques actuelles ni aux meilleures pratiques en matière de bien-être des primates, et mérite donc un réexamen sérieux.

Les sanctuaires accrédités à travers l'Afrique ont démontré leur capacité à accueillir et à soigner des gorilles et autres grands singes de différentes sous-espèces, en donnant la priorité à la réhabilitation, à l'intégration sociale et à la création d'environnements adaptés à l'espèce, conformément aux normes internationalement reconnues.

Une isolation prolongée et une interaction humaine soutenue risquent de nuire durablement au développement psychologique de Zeytin et d'accroître le risque d'anthropomorphisation, compromettant ainsi ses chances de réintroduction future. Plus ces conditions se prolongent, plus le risque de dommages irréversibles augmente.



De plus, la rétention d'animaux sauvages vivants saisis dans des pays de transit, au lieu de leur rapatriement vers leurs pays d'origine ou de répartition naturelle, crée un dangereux précédent. Elle compromet les efforts internationaux de lutte contre le trafic d'espèces sauvages et affaiblit le principe de justice écologique. Les pays de transit ne doivent pas devenir les gardiens d'animaux issus du trafic lorsque le pays d'origine dispose d'installations appropriées et a exprimé sa volonté de les accueillir.

Ces pays doivent au contraire agir de manière responsable en facilitant le retour des individus vers des sanctuaires reconnus, au sein de leurs habitats naturels d'origine.

Le Jane Goodall Institute Global réaffirme les principes énoncés dans la Déclaration de Kinshasa sur les grands singes, adoptée par le GRASP en 2005, qui reconnaît la valeur intrinsèque des grands singes et l'obligation morale de la communauté internationale de les protéger. Cette déclaration appelle à une collaboration mondiale pour mettre fin au commerce illégal, offrir des soins adaptés aux espèces et préserver la dignité des grands singes en tant qu'élément de notre patrimoine naturel commun. Le cas de Zeytin illustre la nécessité urgente de concrétiser ces engagements et représente une opportunité de réussite en matière de rapatriement international d'un grand singe victime du trafic.

Nous appelons les autorités turques, les organisations internationales de conservation et la communauté mondiale à agir conformément aux principes de la Déclaration de Kinshasa, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Résolution A/RES/79/313 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages. Conformément à ces cadres internationaux, nous plaillons pour le transfert de Zeytin vers un sanctuaire accrédité pour grands singes en Afrique, où son bien-être, en tant qu'être sensible, pourra être respecté et son avenir préservé selon les normes mondiales de soins et de responsabilité éthique.

Le Jane Goodall Institute Global est prêt à soutenir les efforts visant à relocaliser et réhabiliter Zeytin. Son cas met en lumière l'urgence de renforcer l'application des lois contre le trafic d'espèces sauvages et de défendre la dignité et la liberté de nos plus proches parents vivants.

Sources :

- Kinshasa Declaration on Great Apes, United Nations Environment Programme, Kinshasa, Democratic Republic of the Congo, September 2005, <https://www.unep.org/resources/report/kinshasa-declaration-great-apes>
- Jane Goodall Institute. (2021). *Summary Statement on Ape Rights and Zoos*. [online] Available at: <https://janegoodall.global/wp-content/uploads/2024/05/JGI-Summary-Statement-on-Ape-Rights-and-Zoos-2021-12.pdf> [Accessed 27 Oct. 2025].
- Born Free USA. (2025). *Our Captive Cousins: The Plight of Great Apes in Zoos*. [online] Born Free USA. Available at: <https://www.bornfreeusa.org/campaigns/animals-in-captivity/captivecousins/> [Accessed 27, October 25].
- Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES) 1973, *Text of the Convention*, Washington D.C.: CITES Secretariat. Available at: <https://cites.org/eng/disc/text.php> [Accessed 27 Oct. 2025].